ASSEMBLÉE NATIONALE
Michel DESTOT
Député de l'Isère

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Lionel BEFFRE
Préfet de l'Isère
Préfecture
Place de Verdun
38000 GRENOBLE

n.r./MD/24/RK 2017 064

Grenoble, le 26 JAN. 2017

Monsieur le Préfet

Comme vous le savez, le quartier Mistral de Grenoble, situé sur la circonscription dont je suis député, a connu dans la nuit du 24 au 25 janvier 2017 des incidents et dégradations volontaires insupportables à l'encontre des forces de l'ordre en patrouille et contre une salle polyvalente municipale. Une voiture a été projetée sur cette dernière avant un incendie des lieux.

Je veux bien sûr condamner ces actes avec la plus grande fermeté, parce qu'ils mettent directement en danger les agents qui œuvrent pour le bien collectif sur notre territoire et qu'ils portent atteinte au droit à la sécurité pour tous les habitants. Ils privent aussi ces habitants d'un équipement longtemps attendu au sein du quartier.

Les condamnations, si elles sont essentielles, ne peuvent suffire. Aussi, je me permets de vous solliciter pour faire le point sur les moyens actuellement mis en place ou ceux qui pourraient être mobilisés pour assurer la sécurité dans les quartiers de Grenoble.

Je suis persuadé que l'Etat met en place tous les dispositifs nécessaires pour garantir la sécurité de tous aux lendemains d'une série d'interpellations liées à une enquête de criminalité organisée.
Aussi, en dehors de cette opération, je sais que l'Etat a dernièrement pris ses responsabilités avec l'annonce le 18 janvier 2016, par Monsieur Bernard Cazeneuve, alors Ministre de l'Intérieur, de renforcer exceptionnellement les effectifs de la circonscription de sécurité publique (CSP) de Grenoble, et plus particulièrement dans les Zones de sécurité prioritaires (ZSP) dont le quartier Mistral fait partie.

Cependant, l'Etat ne peut à lui seul assurer le travail de prévention et de répression. Les partenariats étroits sont essentiels avec tous les acteurs locaux dont les collectivités. Ainsi, quelles sont les premières conclusions de la nouvelle convention de partenariat avec la municipalité grenobloise destinée à renforcer la coordination et la complémentarité entre la police nationale et la police municipale ? Qu'en est-il des autres collectivités territoriales, en particulier sur les questions de prévention ?

.../...

.../...

Par ailleurs, de quelles données locales dispose-t-on afin d'évaluer l'intérêt du développement de la vidéo-protection pour assurer la sécurité de nos concitoyens dans nos quartiers, nos villes et nos agglomérations, aussi bien lorsqu'il s'agit d'infractions que de violences à grande échelle ?

Très sensible à la situation que connaissent actuellement le quartier Mistral et l'ensemble des Zones de sécurité prioritaires et leurs quartiers voisins, je vous serais reconnaissant de l'attention bienveillante que vous pourrez apporter à leurs habitants et des informations que vous pourrez me communiquer,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Michel DESTOT

Contact Grenoble : Cabinet parlementaire 24, avenue Alsace-Lorraine 38000 Grenoble
☎ 04 76 47 67 67 - 04 76 56 97 75 - michel.destot-depute@laposte.net

Contact Paris : Assemblée Nationale 126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP
mdestot@assemblee-nationale.fr